L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par E. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 140. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 7 MARS 1829. Vol. II.

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semaine d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville et la dix mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se paient *six escalins* pour la première fois, *trois* escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque [illegible] d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

TEMPLE DE LA FORTUNE

DE

BEARDSLEE,

RUE DE CHARTRES, N°. 110.

Loterie

De l'Eglise Catholique

De St.-MARTINVILLE, 2de. classe.

LES GROS LOTS SONT DE

7000	6000
5460	4000
3600	2500
1000	1000
1000	1000
1000	300
&c.	&c.

Prix des Billets.

Entiers $5; Demis 2 50; quarts 1 25.

SAVON—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick Amérique, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,

12 fév Rue Royale, No. 67.

AMIDON & CASSE.—9 Barils Amidon et 4 caisses Casse, venant d'être débarqués de la goélette Franklin, de St. Domingue, à vendre par

B. G. BORDUZAT & Co.

19 fév. No. 19 rue Royale.

CHARLES GAUDRIAN, Avocat, a transporté son étude dans l'appartement contigu au bureau de Messrs. Carlisle Pollock et Wm. Boswell, notaires, maison de Mr. Foucher, encoignure des rues de Chartres et Conti, où il s'appliquera spécialement aux devoirs de sa profession.

Il entreprendra en outre toute espèce de traductions Anglaises et Françaises. 18 fév.

LES Nos. 20, 9, 13, 10, sortis Samedi dernier, 24 du courant, au tirage de la Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martin, ont fait gagner les lots suivans :

9	20	18—	$6000
9	18	10	1000
18	20	10	500
10	9	20	300

10. 18—Un grand nombre de lots de 50 piastres &c.

☞ Tous ces lots ont été payés au Bureau du Directeur, à des particuliers de cette ville.

31 janv. J. B. FAGET.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. E. DEBERGUE.

AVIS AUX PLANTEURS.

Urbain Planché et Co.

AU coin des rues Poydras et de la Nouvelle Levée, faubourg Ste. Marie, chez Ruben Bush & Clark, offrent leurs services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 230 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Aussi, 26 chevaux de tire, à vendre ou échanger pour du Sucre.

AVIS AUX AMATEURS DE MUSIQUE.

M. E. BERTOU informe le public que pouvant disposer de ses après midi, il fera de 4 heures à 6 du soir, l'ouverture d'une classe pour la Walse seulement. Les personnes qui désireront l'apprendre pourront s'adresser chez lui, rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine.

15 janv.

LE soussigné offre à vendre les articles suivans : 84 caisses Sucre blanc de la Havane ; 20 boucauds et 8 sacs café vert fin et gros grain, dit Jamaïque, en débarquement de la goël. Hunter ; 38 demi barils Sardines de Galice pressés, en débarquement du brick Océan.

12 fév. BENJAMIN CUCULLU.

TALLOW CANDLES.—100 bbls hard Tallow, 70 do [illegible], for sale by

WM. D. JOLLEY.

AUX AMATEURS DES BEAUX ARTS.

MM. Erard, facteurs de forte-piano et harpes de la Rue de France, de la Cour impériale de Russie, et de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans et de sa famille etc. etc. ; ont été brevetés pour différentes inventions, ont obtenu à l'exposition des produits de l'industrie française en 1819, une médaille d'or pour premier prix ; à l'exposition de 1823, non-seulement on leur a maintenu le premier prix, mais le Jury leur a accordé une seconde médaille d'or, et, vu l'importance de leur établissement et du perfectionnement qu'ils ont porté dans leurs instruments, Sa Maj. a signé nommer un d'eux, (Sébastien Erard) chevalier de la légion d'honneur. A l'exposition de 1827, ils ont eu une médaille d'or (*) A cette dernière exposition dans le nombre de s différens instrumens que MM. Erard ont exposé, il y avait un piano à deux cordes, de forme carrée, remarquable de son qu'un piano à trois cordes ; les gens connaisseurs l'ont attribué à ce que le coffre intérieur était débarrassé de toute espèce de chicanes, le corps sonore se propage comme ceux d'une forme plus grande ; le barrage intérieur est remplacé par plusieurs cylindres d'acier posés au-dessus de toutes les cordes, pour maintenir l'écartement, rapport au tirage, (ce qui ne se trouve point dans le piano unicorde.) L'attention s'est également portée, sur le nouveau principe d'échappement, qui est encore perfectionné de manière que le plus petit mouvement du doigt laisse reposer les leviers, et que la touche quoiqu'enfoncée peut répéter la note, chose qui avait été regardée comme impossible jusqu'à présent. Ces pianos offrent le grand avantage dans la seconde corde, c'est que si une corde se casse, de ne point laisser l'accordant ; dans l'autre barre, pour qu'on reste encore une, dans le piano unicorde si une corde vient à se casser, on ne peut continuer de se servir de l'instrument, il faut que la corde soit remise ; ce qui place ce genre de piano dans le même inconvénient que celui de la harpe à la différence près, que la corde se trouve se remplace plus facilement, et plus promptement que celle du piano unicorde.

Le barrage en fer des grands pianos à queue de MM. Erard, a été appliqué chez eux, dès 1822. Les pianos à queue de cette construction est sorti de leur établissement, et a été exposé au Louvre en 1823. Il est bon de remarquer que le chevalet supérieur est fait de manière à ce que la corde ne puisse passer déplacer par le choque du marteau, ce qui arrive souvent aux pianos qui ont des chevalets pointés, la Corde ne résiste pas à la force du marteau, qui la déplace, le fait monter, et rend les quintes discordes ; le barrage en enclume d'acier offre l'avantage de repousser la cause si elle cède, ou de la rapprocher si besoin est par le moyen des vis qui sont à chaque bout des cylindres, le barrage carré n'offre pas la même ressource.

MM. Erard font aussi des pianos de forme verticale, ainsi que des pianos carrés de toute dimension, pour lesquels ils ont été brevetés ; ils ont eu les mêmes avantages pour les harpes à nouvelle mécanique, reconnues par les premiers artistes et amateurs, supérieures à tout ce qui s'est fait de mieux en ce genre : le rapport en a été fait par Mr. Prony, au nom des deux classes de l'Institut.

Il a été construit par MM. Erard, un Orgue d'église, qui par le moyen d'une pédale, donne la facilité d'augmenter ou de diminuer le son à volonté, ce qui produit dans les transports, et Smorzando, des effets merveilleux ; la progression du son étant égale pour tous les jeux, l'ensemble en forme l'harmonie la plus parfaite, et vous étonne surtout quand on vient à penser que c'est une personne seule qui donne l'action à un Orchestre, et fait entendre toutes les parties de chaque instrument. C'est avec la plus grande satisfaction que les amis des beaux arts ont remarqué que cet instrument offrait une grande perfection, et que MM. Erard avaient fait preuve de leurs grands talents dans tous les genres de facture qu'ils ont entrepris. Il font des Orgues pour les salons, dont les claviers sont extrêmement doux au toucher.

Les personnes qui désireraient avoir de ces excellents instrumens, peuvent s'adresser rue Dauphine No. 119, chez M. L. Laporte, professeur de musique correspondant de MM. Erard ; il communiquera les renseignemens relatifs aux différens instrumens de cette grande manufacture ; il se chargera de toutes les commandes qui lui seront faites. Il ose garantir aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance que ces instrumens sont d'une qualité supérieure et parfaitement soignés pour le travail, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur.

Extrait de la gazette de France du 3 mai 1828. Comparaison des pianos français et des pianos anglais.

Nous citerons aujourd'hui, il y a peu de temps, de mettre en parallèle les pianos de Londres et ceux de Vienne. Les Artistes, disions-nous, et les amateurs les plus distingués, en reconnaissant aux premiers une belle qualité de son, leur reprochent d'avoir les claviers généralement fort durs ils reconnaissent aux seconds, au contraire, des claviers faciles ; mais ils leur reprochent de manquer de son. Un artiste allemand, M. Charles Schunke, élève du célèbre Hummel, nous adresse aujourd'hui une lettre, que nos lecteurs nous croiront d'autant plus digne de leur intérêt, qu'elle concerne une branche importante de l'industrie française.

Monsieur,

« Comme il pourrait paraître extraordinaire que je n'eusse pas adopté dans les concerts les pianos de MM. Erard, mon opinion sur la supériorité de ces instrumens étant bien connue, je dois à la vérité de déclarer que, si je ne l'ai pas fait, c'est par des motifs étrangers à l'art et qui ne sont personnels. Je m'empresse, au contraire, de reconnaître que les pianos de la nouvelle invention de M. Sebastien Erard, sont ce que l'on peut désirer de plus parfait, puisqu'à la plus belle qualité de son, ils réunissent un clavier facile et en même tems énergique. Cette conviction provient de l'expérience que j'ai acquise en Angleterre, où n'ayant pas l'habitude des pianos anglais, j'ai été fort embarrassé de profiter de la nouvelle invention de M. Sébastien Erard, puisqu'elle a contribué en grande partie aux succès flatteurs que j'ai obtenus dans les concerts de Londres et de Dublin.

Veuillez bien, monsieur, insérer cette lettre dans votre Journal, et agréer &tc.

Signé, CHARLES SCHUNKE.

A cette déclaration d'un pianiste qui est, assurément, juge très-expert, nous pouvons ajouter une preuve matérielle de la supériorité des instrumens construits d'après le nouveau procédé de Mr. Erard. Il a établi dans le sein de Londres même une fabrique, où les artistes et les amateurs anglais s'empressent de pourvoir à l'envi de ces pianos d'origine française.

(*) Rapp.—2 f.

LOTERIE

DE L'EGLISE CATHOLIQUE

DE BATON-ROUGE—*Classe Cinq pour* 1829.

Le Tirage aura lieu Mercredi, 11 Mars 1829.

PROSPECTUS.

1 lot de	$ 6000	est	$	6000
1 do	do 3000	do	do	3000
1 do	do 2000	do	do	2000
1 do	do 2000	do	do	2000
1 do	do 1600	do	do	1600
1 do	do 1246	do	do	1246
6 lots de	do 500	tout	do	3000
6 do	do 300	do	do	1800
6 do	do 100	do	do	600
158 do	do 25	do	do	3450
138 do	do 20	do	do	2760
552 do	do 8	do	do	4416
6072 do	do 4		do	24288

5924 lots } 17,550 billets $66160
10526 blancs }

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec trois des numéros sortis, $28 avec 2 des numéros sortis, et 5924 avec un seul. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27 seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1er. 2e. et 3e. numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de $6000

Celui ayant les 1er. 3e. et 2d. numéros sortis, aura droit à 3000

" 2d. 1er. et 3e. " 2000

" 2d. 3e. et 1er. " 2000

" 3e. 1er. et 2d. " 1600

" 3e. 2d. et 1er. " 1246

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun 500

Les 6 ayant les 1er. 2d. et 4e. numéros, chacun, 300

6 " 1er. 3d. et 4e. " 100

138 " 3e. 2d. et 4e. " 25

558 " 3e. 1er. et 4e. " 20

552 ayant 2 des numéros sortis, " 8

Chaque billet ayant un seulement des numéros sortis, 4

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot ultérieur.

Les Lots seront payables 60 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD,
L. VIDAL } *Administrateurs.*

Prix des Billets.

Billet entier $1, demi $2, quart $1. Livrets de neuf billets garantis de ne pas tirer moins de $16) $35, les demis et quarts en proportion.

☞ On peut se procurer les billets

Au Bureau des Administrateurs,

No. 63, coin des Rues Chartres et Bienville.

23 Fév J. VIGNAUD Agent.

Rue de Chartres,

N°. 76.

Au coin de la rue Jefferson, en face du magasin de M. Verrier.

J. GAULHIAC, coiffeur, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs, qu'il a apporté un assortiment de Postiches des plus nouveaux, et Perruques, Toupets, Nattes, Touffes de différens genres, et Raye de chaur &c. &c. Poudre égyptienne pour teindre les cheveux ; aussi des Favoris. Il en garantit la beauté.

Il continue à confectionner tous les genres de Postiches, suivant le goût des personnes. Il tient salon pour la coupe des cheveux. 14 fév

Reçu par le navire Crescent,

VENANT du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, encoignure des rues de Chartres et Toulouse :

Rocfers unique ou Napoléons,
Ditto tricolores,
Oranges mûres,
Fruits conservés en bouteilles,
Saplings à l'huile et au beurre,
Pâtés de lièvre, truffés.

30 Janvier—4 Vve. DUPAS.

A VENDRE.

LA jouissance pour 14 ans, d'un ou de deux ilets désignés sous les Nos. 18 et 19, situées rues Bienville, de la Douane et du Canal. Sur le No 18, il y a une maison composée de quatre appartements, cabinets, galerie, etc. et sur les deux se trouvent établis deux jardins en [illegible]

1er. Jan. 1829

AVIS est public est [illegible] ment à l'acte de société passé [illegible] tien, la maison de commerce connue sous [illegible] de Jean Preau, continue ses affaires sous la raison de Jean Preau & Co.

Veuve PIRAU,
21 fév—3 ANTOINE CARMERF.

CHAPEAUX.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire *Decitt Clinton*, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de Chapeaux de différentes qualités [illegible] de leurs modes, provenant de leur Manufacture à New-York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.

(*) Les personnes qui douteraient que MM. Erard aient obtenu en 1819, 1823 et 1827, une médaille d'or, pourront se présenter chez Mr. Laporte, depuis trois heures de l'après midi jusqu'à quatre ; on leur fera voir le diplôme où ces trois médailles sont [illegible], ainsi que la décoration accordée par le Roi.

Ventes par le Marshal.

Vente par le Marshal,

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre L'EMPLACEMENT N°, un, dans l'Pilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans l'Pilet N°. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. [illegible], dans l'Pilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. deux, dans Pilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans Pilet N°. trente-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. un, dans l'Pilet N°. soixante-neuf, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. cinq dans l'Pilet N°. 74, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. six, dans l'Pilet N°. soixante-quatorze, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. sept, dans l'Pilet N°. soixante-quatorze, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement N°. quatre, dans l'Pilet, No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. dix, dans l'Pilet No. quatre-vingt-cinq, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes *contre* l'emplacement No. sept, dans l'Pilet No. treize, faubourg Annonciation, dont le propriétaire est inconnu.

En vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé de la Cour de Cité, de la Nlle.-Orléans, et rendus dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi sixième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacemens ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire aux jugemens rendus dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

11 déc L. DAUNOY, Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

W. J. Andrews vs. *Marie Louise Promentin, femme de Pierre Cambell.*

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le Lundi 2 Mars, au café de la nouvelle Bourse, à midi, une négresse, nommée Erephile, âgée d'environ 29 ans, saisie pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY.—Marshal.

Vente par le Marshal.

Madame Allen vs. G. H. Webster.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honnorable G. Préval, juge associé de la Cour de cité, j'exposerai en vente Samedi 7 Mars, au principal, à 4 heures, Différens articles de ménage et de service de cuisine, saisis dans l'affaire ci-dessus.

26 fév. L. DAUNOY.—Marshal.

Vente par le Marshal.

G. Mitchel vs. Geo. Lincoln.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honnorable G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le Samedi 7 Mars, au Principal, à 4 heures, Différens articles de ménage et de service de cuisine.

26 fév. L. DAUNOY.—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

A. Remy — contre — D. F. Pruyn.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 3 de Mars prochain, à midi, devant le café d'Hewlet, un Cheval Sorel, saisi dans l'affaire ci-dessus.

21 fév. L. DAUNOY. Marshal

COUR DE PAROISSE de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 10 Février 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

François Macias — contre — *ses créanciers*

Vus et enregistrés la pétition et l'affidavit pour cette affaire, la Cour ordonne qu'une réunion des créanciers dudit François Macias ait lieu en l'office de Joseph Armand Esq. notaire public, le vingt troisième jour de Février courant, pour délibérer sur l'objet de ladite pétition ; et que jusqu'à cette époque toute poursuite contre la personne et les propriétés dudit Macias soit suspendue.—Je certifie que la copie ci-dessus est conforme. Th. S. KENNEDY.

12 février- Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans le 19 Février 1829—Présent l'honorable James Pitot.

Jean Baptiste Cubas Jr. contre *ses créanciers.*

Sur l'enregistrement de la pétition présentée par [illegible] Poullant Esqr. avocat pour le pétitionnaire ; et la caution [illegible] ayant été acceptée, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu à l'office de Carlile Pollock Esq., notaire public, le 4 de Mars 1829, à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et de suspendre toutes les poursuites contre ses propriétés et contre lui sont suspendues.—Je certifie ce que dessus.

23 fév—3 Th. S. KENNEDY—Greffier.

PAPIER DE TAPISSERIE.

Les soussignés viennent de recevoir de France, par le Philetus, un bel assortiment de papier de tenture et pour ciels de lit avec de très belles bordures et dans le dernier goût. Cn. JOURDAN & Co

[illegible] Royale et St. Louis.

MICROSCOPE SOLAIRE.

Perfectionné, de Rand.

MR. RAND a l'honneur d'annoncer au public de la N.-Orléans que cédant aux sollicitations de plusieurs Citoyens de cette ville qui ont eu occasion de voir son Microscope à New-York, il s'est rendu ici avec cet instrument qui est vraiment étonnant. Il le fera voir tous les jours de beaux tems, pendant l'espace de deux semaines seulement, d'autres engagemens l'obligeant à se transporter ailleurs après le délai expiré.

Ce Microscope que l'on croit être supérieure à tout ce qui existe dans ce genre, sera exposé dans la salle de bulle, à l'encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, tous les jours que le tems sera clair, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, et ce à dater du 27 Fév.

Cet instrument remarquable présente à la vue la forme et les détails des substances les plus menues, il grossit les objets 3,240,000 fois. Il fait apercevoir des Anguilles vivantes de 4 à 12 pieds de long dans le vinaigre, et la première blanche qui couvre les ligues présente des insectes vivants de 2 à 4 pieds. Les pulsations du cœur et la circulation des fluides dans le pou ordinaire, sont très perceptibles, et l'animal lui-même paraît avoir plus de 20 pieds de long.

☞ Soixante dix personnes ou même un plus grand nombre, peuvent jouir de ce spectacle en même tems.

PRIX D'ENTRÉE—50 cents ; les enfans moitié prix. On peut se procurer des billets aux principaux Hôtels et chez les Libraires, ainsi que dans les Cafés voisins de la Salle. 2 mars

AVIS.

ATTENDU qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Août 1816, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Feliciana, conjointement avec Robert Young et F. A. Browder, cautions, fut levée & annullée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles ledit engagements ne seraient pas annullés et les hypothèques légales qui en résulteront ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce troisième jour de Janvier mil huit cent vingt-neuf et dans la cinquante troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur.

GEORGE A. WAGGAMAN,
Secrétaire d'Etat.

20 janvier—1m

AVIS est donné par le présent que le soussigné a été dûment nommé curateur des biens de feu William H. Hays, décédé. En conséquence, toutes les personnes ayant des réclamations contre le dit défunt, ou contre ses biens, sont averties de se présenter de suite pour le réglement ; et toutes celles qui doivent à sa succession sont priées de lui faire leurs engagements dans le plus bref délai. JUSTIN WILLIAMS.

14 février. 5 f.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astor et Roxelane, de Bordeaux :

Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dubuy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne
haut Barsac, en tierçons,
Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 24 bouteilles,
Vin rouge en caisses, Château-Margaux
& St. Julien &c.
Do. do. Grand Larose, Leoville, Chateau
Lafitte par caisses de 12 bouteilles et 24½ bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues,
au beurre et à l'huile, Framboises, Cerises, Prunes, Abricots, Oranges &c.
Fruits à l'eau-de-vie, Sanctissonette Lyon,
Prunes par 10/00 de caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles,
Fil à voile par pièces de 10 à 30 de large
Fil à voile par écheveaux,
Fil de Kennebec, &c.
Lignes de pêche,
Cordages Goes de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres fergemens.

De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ères qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov

A VENDRE.—Une mulâtresse bien connue, avec ses deux enfans quarterons, dont une fille de 9 ans et un garçon de 4 ans ; ladite mulâtresse sachant bien faire la cuisine, blanchir, un peu coudre et repasser, parlant anglais et français, depuis plus de 15 ans dans le pays, bon sujet et garantie. On donnera des facilités pour le payement. S'adresser au bureau de cette feuille.